



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT QUATORZE

L'an mil neuf cent soixante le 24 MAI à 14H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. Olivier HERRY
Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

NOUVELLE TARIFICATION
de l'eau

Date de convocation du Conseil municipal : 17.05.94

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception
de :

ABSENTS : MM. Jean MENEZ. Jean MIOSSEC. Yves CORRE.
Excusé Jean CLOITRE. Jacqueline LE CLOITRE.

M. Marc LE BORGNE a été élu secrétaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution de la réglementation,
à partir du 1er janvier 1994, il ne pourra plus être prélevé de forfait de
consommation. Les consommations devront être facturées au 1er M3.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants
pour 1994 :

. Abonnement annuel (0M3).....	100.00F
. de 0M3 à 30 M3	3.00F/M3
. de 31 à 100 M3.....	2.40F/M3
. de 101 à 200 M3.....	1.50F/M3
. + de 200 M3.....	1.20F/M3

Cette tarification s'appliquera dès la prochaine facturation.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

O. HERRY.

